

## Document sur l'Instruction à *Mainxe* sous l'Ancien Régime

Une vieille lettre que nous avons retrouvée, nous montre la préoccupation qu'avaient sous l'ancien régime, les habitants d'une humble paroisse, d'assurer l'instruction de leurs enfants. Les paysans connaissaient fort bien comme nous le voyons, les ordonnances royales qui pouvaient les concerner. Cette lettre nous montre l'application dans un village de l'Angoumois, de l'ordonnance de 1724 sur l'instruction primaire, gratuite et obligatoire.



A Monseigneur l'Intendant de la généralité de  
***La Rochelle,***

*Supplient humblement les Sindicq et principaux habitants de la paroisse de Minxe, au diocèse de Saintes, élection de Cognac, généralité de la Rochelle, disant que selon la déclaration du Roy du 14 May 1724, il aurait été éably dès lamême année, un maître d'école dans la ditte paroisse et imposé sur les habitants la somme de cent cinquantes livres pour son établissement et ses gages, que depuis ce temps là il y en auroit toujours eu jusqu'à présent, qu'il est même fort nécessaire qu'il y en ait un. Et sur ce qu'ils auroient appris que quelques particuliers de laditte paroisse, sans y être nullement autorisés vous auroient présenté une requeste tendante à ce que cette place fut supprimée, ce qui seroit un très grand mal; et ils ont recours à l'autorité de votre grandeur afin que:*

*Ce considéré Monseigneur, il vous plaise de vos grâces n'avoir nul égard aux dittes requestes et ordonne que le maître d'école actuellement enplace et deja approuvé par Monseigneur L'Evesque de Saintes sera maintenu et **qu'il** percevra les gages fixés par la déclaration de sa majesté, et ils continueront leurs voeux pour la santé et la prospérité de votre grandeur.*



Monsieur *Audiat* avait déjà signalé dans un travail important, l'existence dès 1676 d'un instituteur à *Mainxe*, le sieur *Jean Martineau*. Nous rencontrons également les noms de *Jean Fureau* de 1737 à 1760, d'Isaac Ballet de 1760 à 1784 et de J. Martin à partir de 1784. Cette paroisse qui n'avait point attendu l'ordonnance de 1724 pour avoir son maître d'école, tenait comme on s'en rend compte à en faire exécuter les articles.

